

## Délibération CA-2018-48 du Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 19 octobre 2018

## Approbation de remises gracieuses et d'admissions en non-valeur

Vu le code de l'éducation;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 19 octobre 2018 en formation plénière, à l'unanimité des 29 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE : Approuve les remises gracieuses et admissions en non-valeur annexées à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 19 octobre 2018

La Vice-Présidente du Conseil d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN

Le Président de l'Université

Jean-Lud DUROIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.